



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'État pour l'exercice 2018

(Du 5 décembre 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission des finances chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2018. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Composition du bureau

Président : M. Damien Humbert-Droz
Vice-président : M^{me} Martine Docourt Ducommun
Rapporteur : M. Didier Boillat

Composition des sous-commissions

1. *Département des finances et de la santé – Autorités:*
M. Andreas Jurt, président, M. Baptiste Hurni et M. Matthieu Aubert
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture:*
M. Damien Humbert-Droz, président, M^{me} Florence Nater et M. Jean-Charles Legrix
3. *Département de l'éducation et de la famille:*
M^{me} Johanne Lebel Calame, présidente, M. Olivier Lebeau et M. François Konrad
4. *Département du développement territorial et de l'environnement:*
M^{me} Martine Docourt Ducommun, présidente, M. Fabien Fivaz et M. Jan Villat
5. *Département de l'économie et de l'action sociale:*
M. Daniel Ziegler, président, M. Jonathan Gretillat et M. Didier Boillat

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2018, la commission des finances s'est réunie à neuf reprises, soit les 5 et 26 septembre, le 24 octobre, les 1^{er}, 7, 16, 21 et 28 novembre et le 5 décembre 2017.

Le processus de traitement du budget est quelque peu différent cette année avec une séance le 5 décembre 2017 dédiée spécifiquement à l'entrée en matière. La suite des débats (amendements et vote final) se fera le 19 décembre 2017.

Ce rapport a ainsi été précédé d'un rapport intermédiaire établi alors que la commission des finances n'avait pas encore terminé ses débats. Il avait pour buts d'informer le Grand Conseil sur

les points de vue des groupes lors des débats d'entrée en matière et du résultat du vote d'entrée en matière.

Le détail du processus budgétaire et des objets traités se trouve au chapitre 3.1.

1.1. Entrée en matière : Points de vue des groupes et du Conseil d'État

Le groupe libéral-radical est peu enthousiaste mais va tout de même entrer en matière en prenant sa responsabilité de parti gouvernemental et pour permettre la mise en place d'économies. Cependant, en fonction des travaux, la position du groupe pourrait diverger.

Les groupes socialiste et PopVertsSol entrent en matière pour permettre la discussion. Cela ne préjuge toutefois pas de leur position finale qui dépendra des discussions.

Le groupe UDC entre en matière mais annonce clairement qu'il refusera le budget 2018 si le déficit reste identique au chiffre actuel.

Le conseiller d'État Laurent Kurth résume les enjeux de ce budget et de la législature à venir :

- S'agissant de la RPT, l'État a perdu entre soixante et septante millions de francs de ressources ces dernières années, dont une grande partie vient de la péréquation des ressources. Hormis ce choc, une baisse linéaire de cinq millions de francs est attendue. Cependant, des compensations peuvent intervenir d'une rubrique à l'autre.
- Le Conseil d'État s'est attaché à faire ce qu'il avait prévu, notamment sur la mise en œuvre des mesures d'assainissement des finances. En conséquence, les résultats fixés et annoncés sont obtenus. Les mauvaises surprises (crédits complémentaires, par exemple) ont été compensées dans la mesure du possible.
- Les nouvelles mesures proposées sont également de sa responsabilité, malgré leur potentielle impopularité, et malgré qu'il ait été accusé de les reporter sur le Grand Conseil.
- La seule mesure qui relève de la compétence du Grand Conseil est la participation des communes à l'effort fiscal. La bascule de l'impôt sur les communes est douloureuse, mais elle était annoncée et n'est donc pas une surprise.
- Pour le Conseil d'État, la bascule fiscale est l'enjeu principal pour redresser les finances du canton. La dynamique de la croissance des charges est mal répartie car elle se situe principalement dans les comptes de l'État, contrairement à la dynamique de recettes qui est plus importante dans les comptes des communes – ce à quoi il faut ajouter que les charges croissent plus vite que les recettes pour l'ensemble des collectivités publiques. De fait, la dynamique des impôts est donc inégalement répartie. Sans entrée en matière, l'État va accroître chaque année son déficit structurel. En ramenant une dynamique de croissance de recettes vers l'État qui assume la croissance des charges à la veille d'une période conjoncturelle favorable, les communes profiteront également de cette amélioration conjoncturelle pour absorber l'effort fait sur les points d'impôts. La répartition des impôts est de 60/40, alors que la répartition de l'ensemble des charges, selon l'étude BAKBASEL, est plutôt de 75/25 ; une partie de la croissance des charges plus importante vient à l'État alors qu'une partie de la croissance des revenus vient de manière disproportionnée dans les communes. Chaque année, un différentiel en faveur des communes est donc fabriqué à hauteur de 15% de l'écart entre les charges et les revenus. Par ailleurs, les charges sont plus dynamiques au niveau de l'État puisqu'au-delà de la facture de l'éducation, il y a, dans le domaine de la formation, toutes les hautes écoles, qui ont des mécaniques globalement inflationnistes, mais également tout le domaine de la santé qui est à 99% en faveur de l'État. C'est en regard de cette répartition différente charges/revenus et de la nature des charges santé et formation que le différentiel profite plus aux communes.
- Nous sommes au début d'une nouvelle législature et Monsieur Kurth invite les députés à réfléchir sur le signal qui serait donné à la population en cas de refus d'entrée en matière.

Les membres de la commission ont posé de nombreuses questions sur le passage à MCH2 et ses conséquences en ce qui concerne l'amortissement du patrimoine administratif, sur la mécanique des subsides LAMal, sur le climat au sein de la fonction publique, notamment dans les institutions parapubliques, et sur le mécanisme automatique d'augmentation des impôts prévu par la LFinEC.

Des députés ont regretté le manque de lisibilité politique du budget et l'absence des tableaux synthétiques de l'année précédente.

Enfin, certains députés ont dit craindre une hausse des impôts dans les communes en cas de bascule de points et les inégalités qui pourraient naître en fonction de la situation financière desdites communes.

Pour terminer, la commission tient à signaler qu'il y aura des discussions politiques sur la façon dont le bilan est réévalué et dont l'État traitera les plus-values qui en découleront. Le conseiller d'État Laurent Kurth a informé les membres de la commission que ce dossier sera présenté au Conseil d'État et au Grand Conseil durant le premier semestre 2018, de manière transparente. Le sujet n'a pas été abordé jusque-là ; le service financier, ainsi que les autres services spécialisés, travaillent actuellement sur ce dossier. Cependant, il explique qu'il n'y aura pas de changement significatif sur le résultat du budget 2018.

Vote d'entrée en matière

Par 14 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de budget de l'État pour l'exercice 2018.

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'État s'est exprimé in corpore au début des travaux de la commission lors de la présentation du budget qu'il lui a soumis, puis par la voix de chacun des chefs de départements en lien avec les différents amendements débattus au cours des séances de la commission. Au terme des travaux relatifs à l'examen du budget 2018, le Conseil d'État a exprimé la position suivante par la voix du chef du DFS.

Le Conseil d'État partage avec les groupes politiques l'appréciation selon laquelle le budget 2018 n'est, en soi, pas satisfaisant. Il est néanmoins conforme, malgré les difficultés nouvelles rencontrées en 2017, aux prévisions formulées il y a plus d'un an et concrétise toutes les mesures annoncées avec les volets 1 et 2 du programme d'assainissement financier.

Pour le Conseil d'État, l'État est donc engagé sur le chemin du rétablissement de l'équilibre de ses finances, qui devrait intervenir, comme annoncé il y a plus d'un an également, avec l'exercice 2020. Les mesures du plan financier de législature, présentées à la COFI au cours de ses travaux et rendues publiques le 1^{er} décembre, attestent de la volonté du gouvernement et de la crédibilité de cet objectif, pour autant que le Grand Conseil suive les propositions du Conseil d'État lorsqu'elles relèvent de sa compétence ou réunisse des majorités pour en décider d'autres avec des effets au moins équivalents.

Cela étant, l'adoption du budget pour l'exercice à venir est clairement de la compétence et de la responsabilité du Grand Conseil et, au même titre que celui-ci n'aurait pas pu admettre que l'Exécutif renonce à lui soumettre un projet de budget, il est à craindre que la population neuchâteloise ne comprenne pas que cette responsabilité ne soit pas pleinement assumée par le Parlement. Le Conseil d'État, constatant que les divergences restent nombreuses entre les groupes politiques et que le risque d'absence de majorité suffisante pour adopter un budget pour l'exercice 2018 reste important, encourage les groupes à poursuivre la concertation en vue d'aboutir à un accord d'ici au 19 décembre prochain.

Pour le Conseil d'État, l'absence de budget serait d'autant moins compréhensible qu'elle déboucherait sur un cadre de travail péjoré en regard des objectifs annoncés par chacun des groupes. En l'absence de budget, les règles de la LFinEC qui s'appliqueraient ne permettraient en effet vraisemblablement pas d'atteindre les limites du frein à l'endettement, limiteraient les dépenses d'investissement et interdiraient notamment l'engagement de toutes les dépenses qui ne seraient pas non seulement justifiées, mais aussi imposées par une loi ou motivées par des motifs de sécurité, de santé publique ou d'autres impératifs de cette nature. Des projets importants de réformes seraient également gelés, de sorte que les exercices ultérieurs en seraient aussi péjorés.

Le Conseil d'État constate par ailleurs que les sous-commissions ont pu se rendre compte de la rigueur et de la qualité du travail des départements et que leurs travaux n'ont pas permis de déceler des marges de manœuvres importantes et immédiates qui pourraient à la fois réunir une large majorité et permettre de respecter les limites du frein à l'endettement. Il relève en outre le caractère en partie schématique de nombre d'amendements débattus en commission des finances (par exemple les réductions linéaires sur l'ensemble de l'année qui ne tiennent compte ni des charges donnant lieu à des subventions, ni de celles engagées pour plusieurs années ou qui

ne pourraient être réduites que moyennant d'importants délais, à l'instar des charges de loyers ou d'énergie), qui atteste des difficultés réelles de compenser en 2018 déjà l'intégralité des baisses de recettes enregistrées par dizaines de millions de francs au cours des deux derniers exercices. Pour ces motifs encore, le Conseil d'État juge justifié de solliciter pour une deuxième année consécutive, conformément aux dispositions de la LFinEC, une dérogation au respect des limites usuelles du frein à l'endettement.

A défaut, le Conseil d'État devra assumer seul la responsabilité de la direction financière de l'État en 2018. S'il s'est préparé à cette issue et qu'il n'entend pas laisser l'État et son administration sans conduite en l'absence de budget voté par le Parlement, il considère cette perspective comme grave, et problématique à plus d'un titre. Le Conseil d'État invite dès lors les groupes politiques à chercher encore les voies d'un accord pour l'exercice 2018, mais surtout à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des mesures qui doivent replacer le canton sur la voie de la prospérité et permettre à l'État d'atteindre l'équilibre budgétaire dès 2020.

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

3.1. Procédure et objectifs budgétaires

L'étude du budget 2018 par les membres de la commission des finances a été marquée par les changements apportés par l'introduction du MCH2 et de la LFinEC ainsi que par l'importante refonte des processus de conduite financière de l'État. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au rapport du Conseil d'État ainsi qu'à celui de la sous-commission des finances, au chapitre 4.2.1. de ce rapport.

L'arrivée d'une comptabilité analytique et de comptes de résultats à 3 niveaux de clôture ont été appréciés par la majorité des membres. A noter toutefois que ces changements ont « cassé » les possibilités de comparaisons directes entre le budget actuel et la situation passée. Cela a quelque peu compliqué la tâche des commissaires. Le fait que les trois niveaux des comptes de résultats n'aient pas encore tous le même niveau de détail (un travail de répartition est encore nécessaire) a été relevé par certains membres et a parfois provoqué quelques confusions dans l'interprétation des données.

Les commissaires ont été informés que le retraitement du bilan selon MCH2 fera l'objet d'un rapport durant le 1^{er} semestre 2018.

La commission a traité 56 amendements (chapitre 5), 3 projets de lois et de décret proposés par le Conseil d'État (chapitre 7.2.1), un postulat (chapitre 6) ainsi que de multiples notes de services et du service juridique de l'État. Elle s'est également interrogée sur les mécanismes du frein à l'endettement ainsi que sur le processus de hausse « automatique » des impôts prévu par la LFinEC.

Les commissaires ont eu droit à une présentation, en avant-première, de la partie financière du plan de législature 2019-2021 du Conseil d'État afin qu'ils puissent situer ce budget autant dans la planification financière et des tâches que dans les objectifs de législature du Conseil d'État.

Les enjeux budgétaires sont résumés dans le rapport de la sous-commission des finances au chapitre 4.2.2 de ce rapport.

3.2. Analyse du budget dans le cadre du PFT

Le PFT était bien sûr en arrière-plan durant le débat et bien présent pour chacun des commissaires. Il faut toutefois relever que l'ampleur de la tâche à réaliser au niveau budgétaire (importance du déficit / hors freins à l'endettement) a mobilisé la plus grande partie du temps d'analyse et de débat.

3.3. Débat général et avis des groupes

Les membres de la commission ont relevé la qualité des documents fournis et des explications données tout au long du processus de traitement du budget, autant en sous-commissions qu'en commission des finances. Ils souhaitent d'ailleurs en remercier les auteurs et les intervenants.

Les premiers avis exprimés ont relevé l'importance du déficit et sa grande distance avec la limite du frein à l'endettement. Des positions assez nettement opposées sont ressorties des amendements déposés par les groupes. La crainte a très vite été exprimée que les attentes des uns et des autres ne puissent être comblées à la vue de ces éléments et que le risque que le budget soit refusé était important.

Les positions exprimées ont été diverses et parfois très opposées :

- Le Conseil d'État et le présent budget vont trop loin dans les coupes budgétaires et la mise sous pression de certaines catégories de la population.
- Le Conseil d'État et le présent budget ne sont pas assez ambitieux et la situation des finances de l'Etat se dégrade encore.
- La situation budgétaire 2018 est liée à un manque de rentrées fiscales.
- La situation budgétaire 2018 est liée à un niveau de dépenses trop élevé.
- Certains domaines d'activité peuvent encore faire des économies.
- Le cumul des programmes d'assainissement a fait que certains domaines n'ont plus de potentiel d'économies.
- Le résultat du budget est hors des limites du frein à l'endettement mais en ligne avec la PFT.
- Le résultat du budget est non seulement trop négatif mais il ne respecte également pas les limites du frein à l'endettement.

Les amendements présentés par les groupes politiques ont sans surprise reflété les différentes sensibilités, tant dans les choix en termes de modifications des recettes et/ou des charges, qu'en ce qui concerne les domaines ciblés. Ces domaines ont principalement été ceux de la fiscalité et de taxes, de la santé, de la formation, de l'aide sociale et des routes.

Le Conseil d'État a défendu les réformes déjà entreprises, répétant à plusieurs reprises que les plans d'assainissement précédents avaient été mis en œuvre et réalisés. Il a aussi défendu le budget et les mesures d'économie présentés, autant dans les sous-commissions que dans la commission des finances.

En conclusion, nous pouvons relever que même si les travaux se sont déroulés dans un esprit de respect mutuel, force est de constater que les visions des uns et des autres sont encore bien éloignées au moment de l'écriture de ce rapport. Même si chacun semble être conscient de la situation budgétaire et de la nécessité de prendre des mesures visant à revenir à un budget plus équilibré, les mesures à prendre ainsi que leur intensité ne font pas, à l'heure actuelle, l'objet d'un consensus suffisant.

4. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT

Ce chapitre figure dans le rapport intermédiaire de la commission des finances « Budget de l'Etat pour l'exercice 2018 », du 28 novembre 2017.

5. AMENDEMENTS

5.1. Amendements dont la commission propose le refus

Amendements compte de résultats refusés

Amendement LR : diminution de la subvention à NOMAD de 10%

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert NOMAD/Maintien à domicile	-3'616'830	
Par 8 voix contre 6 et 1 abstention, la commission a refusé cet amendement.				
Diminution de la subvention à NOMAD de 10%. Au besoin élargissement des compétences de financement de NOMAD auprès des bénéficiaires de prestations pour pallier à la baisse budgétaire.				

Amendement LR : diminution des prestations d'intérêt général (PIG) identifiées de HNE

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert PIG HNE	-582'000	
Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement. Baisse du financement des places de médecin-assistant calculée sur la base de chiffres de la Conférence des Directeurs de la Santé (CDS) (194 EPT x CHF 3'000)				

Amendement LR : participation des patients aux prestations de transports à hauteur de 50%

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert Prestations hospitalières	-1'265'000	
Par 8 voix contre 4 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement. Participation des patients aux prestations de transports liées à l'aspect multisites. Selon la Conférence des Directeurs de la Santé (CDS), les frais de transports sont inclus dans le tarif de l'AOS. Pour le Conseil d'Etat, faire payer les patients est contraire à la parole donnée.				

Amendement LR : suppression de l'attente de placement dans le réseau médico-social

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert PIG HNE	-1'000'000	
Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement. La mise en place de la Planification Médico-Sociale (PMS) et l'augmentation des budgets qui y sont alloués devrait conduire à la suppression de cette attente de placement.				

Amendement LR : suppression de l'indemnité de formation professionnelle car incluse dans l'AOS

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert PIG HNE	-339'350	
Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement. Les éventuels frais découlant de la formation professionnelle doivent être inclus dans l'AOS. Au surplus, une subvention de 5'500.- par place d'apprentissage n'est pas du tout en phase avec le privé. Le Conseil d'Etat estime que dès le moment où il rend la formation obligatoire dans les institutions publiques, il doit les mettre sur pieds d'égalité avec le privé.				

Amendement LR : diminution des prestations d'intérêt général de HNE non-identifiées de 15%

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert PIG HNE	-3'396'000	
Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement.				

Amendement LR : diminution des prestations d'intérêt général du CNP non-identifiées de 15%

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert PIG CNP	-1'804'275	
Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement.				

Amendement LR : introduction d'une participation du bénéficiaire de soins à domicile de longue durée

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service de la santé publique	36	Charges de transfert Part aux soins	-512'800	
Par 8 voix contre 5 et 1 abstention, la commission a refusé cet amendement. Participation des patients aux soins à domicile de longue durée en accord avec la législation fédérale. A mettre en relation avec la proposition de diminuer la subvention à NOMAD de 10%.				

Amendement LR : suppression de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, politique familiale et égalité	Divers	Divers	-357'907	
Par 8 voix contre 4 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement. Pour les LR, l'office a été mis sur pieds avant la loi sur l'accueil extrascolaire et beaucoup de ses autres tâches découlent de la loi fédérale. Cette thématique peut être intégrée dans un autre service (ressources humaines par exemple). Pour la cheffe de département, le groupe LR oublie de nombreuses tâches (violences conjugales, soutien au service de ressources humaines, intégration des filles dans des métiers « masculins » et égalité salariale »).				

Amendement LR : augmentation de la taille des classes d'une unité de moyenne pour les cycles 1 et 2

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, service de l'enseignement obligatoire	36	Charges de transfert Subvention cycles 1 et 2	-1'000'000	
Par 9 voix contre 4 et 1 abstention, la commission a refusé cet amendement. Une réflexion est en cours par le Conseil d'Etat, ce n'est pas le moment d'anticiper.				

Amendement socialiste : renforcement du soutien à l'intégration des élèves à besoins particuliers

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, service de l'enseignement obligatoire	36	Charges de transfert Subvention cycles 1 et 2	+500'000	
Par 6 voix contre 6 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement avec la voix prépondérante du président de la COFI. Pour le groupe socialiste, il faut une meilleure uniformité des mesures entre les cercles scolaires. Pour la cheffe de département, il faut éviter l'arrosoir et suivre la situation avant de prendre de nouvelles mesures.				

Amendement LR : diminution du subventionnement de l'Université de Neuchâtel

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, service de la formation postobligatoire et orientation	36	Charges de transfert Contribution UNINE	-1'500'000	
Par 8 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement. Pour certains membres de la commission il y a encore des possibilités d'économies au niveau administratif (exemple du service de presse), d'augmentation de recettes (doctorants, étudiants étrangers et de recherche de fonds externes). Pour la cheffe de département, les hautes écoles participent déjà largement aux économies alors que tous les partis en reconnaissent la grande importance. De plus, nous avons maintenant des budgets quadriennaux qui sont votés par le Grand Conseil. Il n'est pas raisonnable que le Grand Conseil accepte le budget quadriennal et veuille ensuite le modifier chaque année !				

Amendement F. Fivaz : prise en compte d'un potentiel refus de la révision de la taxe sur les véhicules en cas de référendum et de votation populaire

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DDTE, Secrétariat général	40	Revenus fiscaux Taxe s/vhc		+2'500'000
Par 9 voix contre 2 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement. Pour le chef du département, cette demande n'est pas cohérente avec la position du Grand Conseil qui a accepté la modification de la taxe.				

Amendement F. Fivaz : prise en compte d'un potentiel refus de la révision de la taxe sur les véhicules en cas de votation populaire, en compensant la perte de revenus par une diminution des charges

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DDTE, service des ponts et chaussées	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-2'000'000	
Par 7 voix contre 4 et 3 abstentions, la commission a refusé cet amendement. Pour le député Fivaz, il faut anticiper un éventuel refus de la modification de la taxe. De plus, quand l'Etat n'a plus les moyens il faut couper dans certaines dépenses. Pour le chef du département, la taxe sur les véhicules n'est pas formellement affectée à la route. Il rappelle, qu'en comparaison intercantonale, le canton de Neuchâtel investit et entretient peu. De plus, une diminution au chapitre des routes va pénaliser les régions excentrées.				

Amendement LR : diminution des frais administratifs versés à la CCNC liés aux PC AVS/AI, au contrôle LAA et aux ALFA SAL

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS Secrétariat général	36	Charges de transfert Frais administratifs	- 394'155	
Par 8 voix contre 4 et 3 abstentions, la commission a refusé cet amendement. Frais administratifs établis à hauteur de 1% des revenus déterminants. Le chef de département prend l'engagement d'une étude en sous-commission DEAS.				

Groupe de sous-amendements du Conseil d'Etat : diminution des frais administratifs versés à la CCNC liés aux PC AVS/AI, au contrôle LAA et aux ALFA SAL

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, secrétariat général	49	Prestations internes Alfa Sal		+ 64'465
Service action sociale	39	Prestations internes Alfa Sal	- 64'465	
Service action sociale	46	Revenus de transfert / part communale facture sociale		+ 25'786
Par 8 voix contre 3 et 4 abstentions, la commission a refusé ce groupe d'amendements. Il s'agit des transferts à la facture sociale et de la part communale à la facture sociale liés à l'amendement LR ci-dessus.				

Amendement LR : stabilisation du résultat d'exploitation du COSM au niveau 2016

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEAS, service de la cohésion multiculturelle	Divers	Divers	-259'819	
Par 8 voix contre 4 et 3 abstentions, la commission a refusé cet amendement. Le chef de département signale que l'augmentation du résultat d'exploitation du COSM est lié à un transfert de charges du SFPO. L'économie y relative se trouve au budget de ce centre de profit. Sans ce transfert, le budget du COSM est stable.				

Amendement LR : annulation de l'augmentation de l'effectif au STAT

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEAS, service de la statistique	30	Charges de personnel Transfert du programme réforme	-83'000	

Par 8 voix contre 7, la commission a refusé cet amendement.

Le chef de département signale que cette augmentation est liée au transfert de ressources du projet « Programme des réformes de l'Etat ». L'économie y relative se trouve au budget de ce projet. Sans ce transfert, le budget des effectifs de STAT est stable.

Amendement LR : 10% de diminution sur le 13^e salaire de la fonction publique

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
Tous	30	Charges de personnel	-2'700'000	

Par 8 voix contre 4 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement.

Le Conseil d'Etat a introduit une nouvelle grille salariale pour éviter de bricoler. Cela n'est pas correct de venir après coup avec de nouvelles modifications.

Amendement LR : suppression (ou diminution) de l'allocation familiale complémentaire de CHF 135.- par mois pour les employés de la fonction publique

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
Service des ressources humaines	30	Charges de personnel	-5'000'000	

Par 9 voix contre 5, la commission a refusé cet amendement.

Pour le Conseil d'Etat il peut s'agir d'une piste pour le futur mais pas actuellement.

Amendements compte des investissements refusés**Amendement LR : report du crédit d'investissement dans NEMO qui n'est pas prioritaire**

Département Centre de profit	Libellé crédit d'engagement	Statut	Variation dépenses	Variation recettes
DFS	NEMO	À solliciter	-150'000	

Par 7 voix contre 4 et 3 abstentions, la commission a refusé cet amendement.**Amendement LR : suppression du crédit de viabilisation de Mycorama**

Département Centre de profit	Libellé crédit d'engagement	Statut	Variation dépenses	Variation recettes
DDTE / SAGR	Viabilisation Mycorama	À solliciter	-100'000	

Par 7 voix contre 5 et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement.

Le chef de département signale l'absence de viabilisation du Mycorama remet en cause l'atelier AI et la rentabilisation de ce bâtiment.

5.2. Amendements dont la commission propose l'acceptation**Amendements compte de résultats acceptés****Amendement socialiste : diminution de 2.5% des jetons de présence pour 2018, 2019 et 2020**

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
AULE, Grand Conseil	30	Charges de personnel	-35'000	

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Elle a ainsi accepté le projet de loi du groupe socialiste portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). La mesure d'économie décidée pour le budget 2017 est maintenue et prolongée.

Amendement F. Fivaz : doublement de la part au bénéfice de la BNS (meilleurs résultats)

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service financier	46	Revenus de transfert Participation BNS		- 14'500'000

Par 10 voix contre 1 et 3 abstentions, la commission a accepté cet amendement.

Il s'agit d'une réévaluation de recettes. Le chef du département ne s'y oppose pas avec véhémence mais fait remarquer que sur l'ensemble du budget 2018 le Conseil d'Etat a parfois pris des risques sur certaines rubriques et compensé en étant prudent sur d'autres.

Groupe d'amendements du Conseil d'Etat : impôt pers. physiques / pers. morales / IFD

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS	40	Revenus fiscaux Impôts PP		- 500'000
Service des contributions	40	Revenus fiscaux Impôts PM		- 1'500'000
	46	Revenus de transfert IFD		- 1'000'000

A l'unanimité, la commission a accepté ce groupe d'amendements.

Il s'agit de réévaluations des recettes.

Amendement socialiste : retour au barème Personnes physiques 2016

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service des contributions	40	Revenus fiscaux Impôts Personnes physiques		- 3'500'000

Par 8 voix contre 7, la commission a accepté cet amendement.

Il s'agit de revenir au barème 2016 pour l'impôts des personnes physiques.

Modification liée à l'adoption du décret « Assainissement des finances – rapport 17.029 » : bascule de 1 point (au lieu de 2) des communes à l'Etat, avec atténuation

ATTENTION : cette modification est liée à la décision que prendra le Grand Conseil le 5 décembre 2017, elle n'a donc plus à être votée le 19 décembre 2017.

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service des contributions	40	Revenus fiscaux Impôts PP		+ 8'087'000

Il s'agit de la bascule de 1 point (au lieu de 2 points) des communes à l'Etat et allocation aux communes bénéficiaires du volet ressources de la LPFI d'un montant complémentaire équivalent à 7% de leur dotation prévue à ce titre (soit environ 1.3 millions), jusqu'à l'entrée en vigueur du volet des charges de la LPFI.

Amendement du Conseil d'Etat : rev. financiers / rev. immeubles patrimoine administratif

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DFS, service des bâtiments	44	Revenus financiers Immeubles patrimoine adm.		+ 642'000

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Il s'agit de recettes comptées à double par erreur.

Amendement socialiste : augmentation du soutien aux bibliothèques avec mission cantonale

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DJSC, service de la culture	36	Charges de transfert Lecture publique	+50'000	

Par 8 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement.

Le rééquilibrage entre les bibliothèques n'est pas contesté, l'amendement concerne uniquement la coupe dans le budget 2018. Suite aux explications du chef de département, l'amendement a été ramené de 100'000 à 50'000 francs.

Amendement socialiste : rétablissement intégral de la subvention au Bibliobus

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DJSC, service de la culture	36	Charges de transfert Bibliobus	+100'000	
Par 8 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement. Pour le groupe socialiste, il s'agit de rétablir la subvention au niveau qui figurait au budget de l'État avant la mesure d'économie refusée en votation populaire. Pour le chef de département, il s'agit de tenir compte des propositions de l'Association du Bibliobus neuchâtelois durant la campagne de votation.				

Amendement socialiste : renforcement de la scolarisation des requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEF, service de la formation postobligatoire et orientation	36	Charges de transfert Parcours certifiant pour jeunes migrants	+ 200'000	
Par 8 voix contre 6, la commission a accepté cet amendement. Le groupe socialiste reconnaît le travail mis en place mais il manquerait des cours de français. Pour la cheffe du département, ce n'est pas au CEFNA qu'il faut agir mais au COSM si on veut toucher aux compétences de base.				

Groupes d'amendements socialistes : intégration socio-professionnelle, atténuer la diminution de subvention au CNIP

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, secrétariat général	36	Insertion socio-professionnelle	+ 100'000	
Service action sociale	49	Transfert à la facture sociale		- 100'000
Service action sociale	39	Transfert à la facture sociale	+ 100'000	
Service action sociale	46	Part communale facture sociale		-40'000
Par 8 voix contre 7, la commission a accepté ce groupe d'amendements. Ce groupe comprend la mesure proposée et son effet sur la part communale à la facture sociale.				

Groupe d'amendements socialistes : maintien de l'intensité des subsides LAMal

Département Centre de Profit	Groupe comptes	Libellé	Variation charges	Variation Revenus
DEAS, service de l'action sociale	36	Subsides LAMal	+ 1'700'000	
	46	Part communale facture sociale		- 680'000
Par 8 voix contre 7, la commission a accepté ce groupe d'amendements. Ce groupe comprend la mesure proposée et son effet sur la part communale à la facture sociale.				

Amendement LR : augmentation du recouvrement des actes de défaut de bien LAMal

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEAS, service de l'action sociale	46	Revenus de transfert Contentieux LAMal		- 690'000
A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.				

Amendement socialiste : atténuation des mesures dans l'aide sociale

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
DEAS, service de l'action sociale	36	Charge de transfert Aide sociale	+ 444'000	
Par 8 voix contre 7, la commission a accepté cet amendement. Le groupe socialiste combat les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du forfait pour jeunes entre 16 et 18 pour l'aligner sur les + 18 ans - Adaptation du forfait pour les familles nombreuses (dès 6 personnes) - Participation des personnes à l'aide sociale aux frais dentaires - L'amendement correspond à la part de l'État (60 % de 740'000 francs). 				

Amendement LR : augmentation des émoluments des actes administratifs de 5%

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
Tous	42	Taxes / divers		-1'500'000

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.
Les membres de la COFI souhaitent qu'une liste des émoluments soit, dans le futur, jointe aux budgets.

Amendement LR : BSM limitées aux sous-rubriques Matières et marchandises / Prestations de service et honoraire / Gros entretien et entretien courant / Entretien biens meubles et immob. Incorp. : baisse de 5%

Département Centre de Profit	Groupe Comptes	Libellé	Variation charges	Variation revenus
Tous	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	-4'700'000	

Par 7 voix contre 3 et 4 abstentions, la commission a accepté cet amendement.
Même si le Conseil d'Etat peut comprendre le raisonnement, il ne peut accepter la répétition, année après année, d'une telle mesure

Amendements compte des investissements acceptés

Amendement B. Hurni : suppression du crédit budgétaire relatif au NHOJ

Département Centre de profit	Libellé crédit d'engagement	Statut	Variation dépenses	Variation recettes
DFS / SBAT	NHOJ – Nouvel hôtel judiciaire	À solliciter	-3'500'00	

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.
Suite au refus par le peuple du crédit de 48.5 millions de francs au titre du NHOJ le 24 septembre 2017, le montant de CHF 3.5 millions porté au budget devient sans objet.

Amendement LR : diminution des crédits routiers

Département Centre de profit	Libellé crédit d'engagement	Statut	Variation dépenses	Variation recettes
DDTE / SPCH	Crédits routiers	En cours À solliciter	-1'322'000	

Par 13 voix pour et 1 abstention, la commission a accepté cet amendement.
Cet amendement a été préféré à l'amendement F. Fivaz « Prise en compte d'un potentiel refus de la révision de la taxe sur les véhicules en cas de votation populaire, en compensant la perte de revenu par une diminution des charges », finalement retiré par Monsieur Fivaz.

6. MOTION ET POSTULAT

6.1. Postulat déposé (cf. annexe)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter son postulat 17.148, du 5 décembre 2017, « Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments » (annexe 1).

7. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

7.1. Position des groupes

Position du groupe libéral-radical

Le groupe libéral-radical refusera le budget tant dans la version du Conseil d'État que dans celle de la commission des finances. La version initiale proposée par le Conseil d'État, à hauteur de 66 millions de francs, y compris 14 millions de francs de report de recettes en provenance des communes est clairement insuffisant et non conforme à l'art. 30 al. 5 LFinEC qui impose à l'État, lorsque le résultat budgétaire qu'il présente dépasse les seuils fixés par les mécanismes de frein,

de proposer des mesures d'assainissement nécessaires. Or, le rapport d'assainissement des finances 17.029 ne propose qu'une seule mesure, soit de ponctionner deux points d'impôts aux communes pour l'exercice 2018 ! Aux yeux du groupe libéral-radical, c'est clairement insuffisant.

Le budget voté par la majorité de gauche de la commission des finances, s'il est légèrement amélioré par rapport au projet initial du Conseil d'État, reste très loin des seuils des 1% des revenus déterminants (entre 18 et 19 millions de francs). En outre, les « améliorations » apportées au budget le sont avant tout du fait de recettes supplémentaires et, pour certaines, hypothétiques donc risquées, alors que le canton, comme l'a relevé, notamment, l'institut BAK Basel sur mandat du Conseil d'État, souffre avant tout d'un problème de dépenses et non de recettes. Du côté des dépenses, la grande majorité des amendements LR proposés, qui permettait d'améliorer concrètement le budget pour s'approcher d'un résultat plus équilibré ont été refusés par la majorité de gauche de la commission. Pire, plusieurs amendements péjorent le budget, allant à l'encontre de propositions faites par le Conseil d'État lui-même pourtant de la même majorité que celle de la commission.

Au vu de la situation financière du canton, notamment à la lumière du PFT, il est inconcevable pour le groupe libéral-radical de voter un budget présentant un déficit autant important. La LFinEC permet certes d'accepter, pour deux exercices et en cas de circonstances extraordinaires, de déroger aux mécanismes du frein à l'endettement. Cela a déjà été fait pour l'exercice 2017. Au vu du PFT, les circonstances extraordinaires devraient s'appliquer jusqu'à la fin de la législature ! L'extraordinaire devient alors de l'ordinaire, ce qui n'est pas acceptable. La LFinEC ne permettant pas d'invoquer des circonstances extraordinaires ad eternam, le Conseil d'État a déjà annoncé sa volonté de changer la loi. Le groupe libéral-radical, conscient de sa responsabilité vis-à-vis, notamment, des générations futures qui devraient assumer l'accroissement de la dette, n'acceptera un budget déficitaire que si celui-ci remplit les conditions du frein à l'endettement.

Position du groupe socialiste

Le premier budget de la nouvelle législature, tel qu'établi par le Conseil d'État, démontre s'il en était encore besoin l'importance des difficultés financières auxquelles les collectivités publiques neuchâteloises dans leur ensemble – État et communes – continuent de faire face, malgré les différents volets de redressement des finances et les nombreuses mesures d'économies, parfois drastiques, déjà exécutés au cours des précédents exercices. Notre canton a subi de plein fouet les conséquences de la récession, notamment en termes de diminution des recettes et d'augmentation des charges dynamiques, qui se sont fait ressentir d'autant plus durement qu'elles survenaient simultanément aux réformes structurelles entreprises au sein de l'État.

Dans ce contexte particulier, le groupe socialiste tient à saluer les efforts conséquents du Conseil d'État visant à donner à l'État un cadre budgétaire permettant d'atteindre l'équilibre financier à l'horizon 2020-2021. Le défi pour l'État d'assainir ses finances, tout en préservant des ressources mises à mal par des facteurs extérieurs qu'il ne peut maîtriser que marginalement, mais également en continuant d'assurer toutes les prestations essentielles à la population, est certes des plus complexes. Pour le groupe socialiste, un tel défi demeure réaliste et réalisable, mais pas à n'importe quelles conditions. En effet, dès lors que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, le groupe socialiste ne saurait cautionner les mesures contribuant au démantèlement de l'État et de la cohésion sociale du canton, et tout particulièrement celles touchant de plein fouet les personnes les plus précarisées. Il admet néanmoins que la situation actuelle impose de fixer certaines priorités, d'optimiser des prestations et de revoir à la baisse certaines charges de l'État.

Dans ce sens, le groupe socialiste soutient pleinement le projet de budget tel qu'amendé par la commission des finances. Bien que dérogeant aux règles du frein aux dépenses et à l'endettement, il apparaît plus équilibré et nuancé que le projet de budget peu enthousiasmant du Conseil d'État. En proposant de revoir à la hausse et de manière réaliste certaines recettes telles que la part au bénéfice attendu de la BNS ou encore avec l'augmentation des émoluments des actes administratifs, ainsi qu'en revenant au barème fiscal des personnes physiques de 2016, le budget de l'État est amélioré de l'ordre de 15 millions de francs. S'agissant des charges, le groupe socialiste salue les travaux intelligents et constructifs entrepris par la commission des finances, qui aboutissent à des économies supplémentaires de l'ordre de 2 millions de francs par rapport au budget, après avoir toutefois corrigé à la hausse les mesures inacceptables voulues par le Conseil d'État dans les domaines de la culture, de la formation, de l'intégration et du social (soutien aux bibliothèques assumant des missions cantonales, rétablissement intégral de la subvention au Bibliobus, renforcement de la scolarisation des requérants mineurs, intégration socio-

professionnelle, maintien de l'intensité des subsides LAMal, atténuation des mesures dans l'aide sociale).

Au vu de la situation dans laquelle se trouve notre canton, qui se situe véritablement à une croisée des chemins, il est nécessaire de poursuivre résolument l'assainissement des finances de l'État et les réformes structurelles en cours, tout en maintenant un niveau d'investissements important. Mais pour y parvenir, il est impératif que l'État dispose d'un budget au 1^{er} janvier 2018. A défaut, les conséquences pour les collectivités neuchâteloises et la population seront désastreuses, et les espoirs de sortir notre canton de l'ornière à brève échéance s'évanouiront. L'absence de budget n'est donc pas une option. Dès lors, conscient des enjeux fondamentaux découlant du présent exercice budgétaire, le groupe socialiste assumera ses responsabilités en tant que deuxième force politique du canton et entreprendra tout ce qui est possible et nécessaire pour que l'État ne se retrouve pas sans budget l'année prochaine. Le groupe socialiste appelle les autres forces politiques du Grand Conseil à suivre la même voie et à faire preuve de la même responsabilité, tout en réitérant être disposé à la discussion en vue de trouver des solutions qui satisfassent à l'intérêt général de la population et du canton. Le groupe socialiste espère vivement que cet appel lancé ne reste pas vain : il serait en effet des plus dommageable d'infliger une épreuve de plus à notre canton, alors même que les signes de reprise économique manifeste qui se profilent à l'horizon 2018 nous permettent enfin, après plusieurs années, de retrouver un optimisme raisonnable pour le futur.

Position du groupe PopVertSol

Le budget 2018, dans sa mouture initiale proposée par le Conseil d'État, ne convient pas au groupe PVS.

La situation financière difficile du canton de Neuchâtel est avant tout liée à une baisse importante des revenus : des impôts des entreprises et des revenus de la péréquation intercantonale en particulier. L'amélioration de la conjoncture ne devrait pas encore permettre de retrouver en 2018 les niveaux de revenus des bonnes années, malgré une amélioration sensible.

Le report de recettes, important et durable, des communes vers l'État n'a pas trouvé grâce aux yeux du groupe PVS dans sa mouture initiale. Les situations financières très inégales entre les communes, les risques qu'un certain nombre d'entre elles, à l'image du Val-de-Ruz, doivent augmenter leurs impôts en 2018, doivent d'abord être corrigées par la péréquation. Dans ces conditions, il aurait été plus raisonnable que l'État prenne seul la responsabilité d'augmenter les impôts plutôt que de faire porter cette responsabilité aux communes. Le compromis concocté par la commission, qui limite à un seul point le report de recettes et rétrocède une part aux communes en difficulté, pourrait toutefois trouver grâce aux yeux d'une partie du groupe.

D'autres aspects devaient être corrigés. Les coupes dans l'aide sociale ou les subsides mettent les personnes les plus fragiles et les familles sous pression. La majorité de gauche de la commission des finances a ainsi corrigé un certain nombre de points, concernant l'aide sociale, l'intégration professionnelle et sociale, les subsides d'assurance-maladie et certaines subventions liées à la culture.

Ces modifications rendent le budget plus acceptable aux yeux des commissaires PVS. Ils ont ainsi accepté l'entrée en matière et accepté le budget amendé.

Position du groupe UDC

Le budget proposé par le Conseil d'État se monte à 66 millions de francs de déficit et si l'on y ajoute le report de charges sur les communes pour 2018, celui-ci serait en réalité proche des 80 millions de francs.

Avec une telle donne, il est impensable pour le groupe UDC d'accepter cet état de fait et de voter le budget initial proposé à notre parlement.

On aurait pu penser que la gauche accepte au moins le budget tel que proposé par un gouvernement majoritairement à gauche, mais il n'en est rien, la gauche représentée en commission des finances a même voté des amendements qui détériorent le budget initialement proposé.

En effet, en commissions de nombreux amendements en vue de diminuer les charges ont été acceptés par la droite et refusés par la gauche. Si le nouveau budget proposé par la commission des finances est amélioré de 17 millions de francs, il faut analyser de quelle façon cela s'est fait :

- Augmentation des recettes de plus de 15 millions de francs
- Diminution des charges de seulement 2 millions de francs

Alors que les études montrent clairement que le canton de Neuchâtel ne souffre pas à cause de ses recettes mais à cause de ses dépenses !

Si l'on tient compte du budget amendé et accepté par la majorité de la commission, nous obtenons un déficit de près de 49 millions de francs, ce qui est par conséquent très loin des limites du frein aux dépenses, ce qui obligera à terme d'effectuer une augmentation d'impôt alors que Neuchâtel est déjà le cancre de la classe à ce niveau-là en Suisse.

Le groupe UDC est pour le respect des lois votées par le peuple, pour un assainissement durable des finances cantonales afin de pouvoir continuer à investir. Alors que le rapport BAKBASEL relève un potentiel d'économies de l'ordre de 200 millions de francs, l'État et la majorité du parlement continuent à accepter cette situation catastrophique sans broncher. Il est assez facile de laisser aux générations futures le soin d'éponger nos dettes qui augmenteront encore avec par exemple les coûts liés à prévoyance.ne.

Tôt ou tard, il faudra impérativement réorganiser en profondeur les institutions bénéficiant de subventions avec des contrats de prestations à la clé, diminuer drastiquement les prestations d'intérêts généraux (PIG) et réduire la voilure en fixant des priorités. Il faut repenser ou abandonner certaines prestations non indispensables au bon fonctionnement de l'État et tout faire pour arrêter de dépenser l'argent que l'on n'a pas ou plus.

Le groupe UDC souhaite obtenir un budget pour 2018 mais pas à n'importe quel prix. De ce fait, il pense qu'un électrochoc du refus du budget par les 3/5 du parlement pourrait s'avérer salutaire afin d'arrêter la course en avant avec des déficits de l'ordre de 50 millions de francs par an.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC refusera le budget tel que proposé par le Conseil d'État de même que le budget amendé et voulu par la majorité de gauche de la commission des finances.

7.2. Projets de lois et de décrets

7.2.1 Projets de lois et de décret proposés par le Conseil d'État

- No 01 Loi portant modification de la loi sur les aides à la formation (LAF) : acceptée à l'unanimité.
- No 02 Décret portant abrogation du décret sur le fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle : acceptée à l'unanimité.
- No 03 Loi portant modification de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl) : acceptée à l'unanimité.

7.2.2 Projets de lois et de décrets relatifs aux amendements

Suite au dépôt des amendements figurant au chapitre 5 du présent rapport, plusieurs projets de lois et de décrets y relatifs seront soumis au Grand Conseil lors du traitement des amendements, ceci pour rendre conformes lesdits amendements au droit cantonal. Ces projets feront l'objet d'une brochure séparée, qui sera transmise aux membres du Grand Conseil le 12 décembre 2017.

7.3. Vote final et conclusion

7.3.1 Vote final sur le projet de décret à l'appui du budget 2018

En date du 28 novembre 2017, le projet de décret à l'appui du budget 2018 a été accepté par la commission par 8 voix contre 6 et 1 abstention.

7.3.2 Préavis sur le traitement

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet de budget de l'État pour l'exercice 2018 soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

7.3.3 Conclusion

Le présent rapport a été accepté par la commission à l'unanimité des membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 5 décembre 2017

Au nom de la commission des finances:

Le président,
D. HUMBERT-DROZ

Le rapporteur,
D. BOILLAT

Décret amendé concernant le budget de l'État pour l'exercice 2018

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, alinéa 1, de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 25 septembre 2017,

sur la proposition du Conseil d'État, du 25 septembre 2017, et de la commission des finances, du 5 décembre 2017,

décète :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2018 est adopté.
Ce budget se résume comme suit:

<i>Compte de résultats</i>	Fr.	Fr.
Charges d'exploitation	2'139'810'468	
Revenus d'exploitation		2'011'940'169
Amendements		
<i>Selon détail annexé</i>	-2'041'000	15'281'000
Total des charges d'exploitation	2'137'769'468	
Total des revenus d'exploitation		2'027'221'169
Résultat d'exploitation (1)		110'548'299
Charges financières	21'958'038	
Revenus financiers		60'629'910
Résultat financier (2)	38'671'872	
Résultat opérationnel (3)=(1)-(2) (excédent de charges)		71'876'427
Charges extraordinaires.....	0	
Revenus extraordinaires		23'158'519
Amendements		
Total des charges extraordinaires.....	0	
Total des revenus extraordinaires.....		23'158'519
Résultat extraordinaire (4)		23'158'519
Résultat total (5)=(3)-(4) (excédent de charges)		48'717'908
 <i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	103'483'591	
Total des recettes		21'767'600
Amendements		
<i>Selon détail annexé</i>	-4'822'000	0
Total des dépenses	98'661'591	
Total des recettes.....		21'767'600
Investissements nets (6)		76'893'991

Compte de financement

Investissements nets	76'893'991	
Écart statistique 15% (art. 30 LFinEC).....		9'734'099
Amortissements du patrimoine administratif (autofinancement).....		67'544'316
Excédent de charges du compte de fonctionnement	48'717'908	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	13'366'692	
Insuffisance de financement (7)		61'700'177

Art. 2 Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application des articles 57 al. 4 Cst. NE et 31 al. 1 LFinEC, il est dérogé à l'article 30, al. 3 et 4 LFinEC pour le budget de l'année 2018.

Art. 3 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

La secrétaire générale,

Budget 2018 : Amendements de la COFI
Compte de résultats

Variation nette
 du résultat
 (+détérioration / -amélioration)

Total -17'322'000

Toal Charges / Revenus -2'041'000 -15'281'000

Département / Centre de profit	Groupe comptes	Libellé	Élément de charge ou de revenu concerné	Proposition	CHF		Auteur	Page	Remarques
					Variation charges	Variation revenus			
AULE					-35'000	+0			
Grand Conseil	30	Charges de personnel	Jetons de présence	Diminution de 2,5% pour les années 2018, 2019 et 2020	-35'000		S		Mesure d'économie identique à 2017, projet de décret joint
AUJU					+0	+0			
AUEX					+0	+0			
DFS					+0	-12'271'000			
Service financier	46	Revenus de transfert	Participation BNS	Doublement de la part au bénéfice de la BNS, suite à de meilleurs résultats attendus		-14'500'000	F. Fivaz	118	
Service des contributions	40	Revenus fiscaux	Impôt Personnes physiques (PP)			-500'000	CE	121	Réévaluation des recettes
Service des contributions	40	Revenus fiscaux	Impôt Personnes physiques (PP)	Retour au barème PP 2016		-3'500'000	S	121	Réévaluation des recettes
Service des contributions	40	Revenus fiscaux	Impôt Personnes physiques (PP)	Bascule de 1 point (au lieu de 2 pts) des communes à l'Etat et allocation d'un montant complémentaire aux communes bénéficiaires du volet ressources de la LPFI d'un montant complémentaire équivalent à 7% de leur dotation prévue à ce titre (soit CHF env. 1.3 million), jusqu'à l'entrée en vigueur du volet des charges de la LPFI		+8'087'000	COFI	121	Amendement COFI à la proposition du CE
Service des contributions	40	Revenus fiscaux	Impôt Personnes morales (PM)			-1'500'000	CE	121	Réévaluation des recettes
Service des contributions	46	Revenus de transfert	Impôt fédéral direct (IFD)			-1'000'000	CE	121	Réévaluation des recettes
Service des bâtiments	44	Revenus financiers	Rev. immeubles patr. admin. (PA)			+642'000	CE	128	Recettes comptées à double
DJSC					+150'000	+0			
Service de la culture	36	Charges de transfert	Lecture publique	Augmentation du soutien aux bibliothèques assumant des missions cantonales	+50'000		S	166	
Service de la culture	36	Charges de transfert	Bibliobus	Rétablissement intégral de la subvention au Bibliobus	+100'000		S	166	
DEF					+200'000	+0			
Service de la formation postobligatoire et orientation	36	Charges de transfert	Parcours certifiant pour jeunes migrants	Renforcement de la scolarisation des requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	+200'000		S	199	
DEAS					+2'344'000	-1'510'000			
Secrétariat général DEAS	36	Charges de transfert	Insertion socio-professionnelle	Intégration socio-professionnelle	+100'000		S	278	Atténuer la diminution de subvention au CNIP
Secrétariat général DEAS	49	Prestations internes	Insertion socio-professionnelle	Transfert à la facture sociale		-100'000			Transfert de l'augmentation de charge liée à l'amendement ci-dessus à la facture sociale
Service de l'action sociale	39	Prestations internes	Insertion socio-professionnelle	Transfert à la facture sociale	+100'000				Contrepartie du transfert ci-dessus
Service de l'action sociale	46	Revenus de transfert	Part communale facture sociale	Part communale facture sociale		-40'000		42	Augmentation de la participation des communes à la facture sociale suite à l'augmentation de cette dernière
Service de l'action sociale	36	Charges de transfert	Subsides LaMal	Maintien de l'intensité subsides LaMal	+1'700'000		S	293/42	
Service de l'action sociale	46	Revenus de transfert	Part communale facture sociale	En lien avec l'amendement précédent		-680'000	S	293/42	
Service de l'action sociale	46	Revenus de transfert	Contentieux LaMal	Augmentation du recouvrement de l'ADB LaMal		-690'000	LR	294	CHF 310'000. - ont été inclus dans le budget du SASO. Le solde permet d'arriver au million prévu lors du budget 2017
Service de l'action sociale	36	Charges de transfert	Aide sociale	Atténuation des mesures dans l'aide sociale	+444'000		S	293/42	Seule la part Etat figure dans les comptes Etat (60%). 740'000 100%
Tous					-4'700'000	-1'500'000			
Tous	42	Taxes	Divers	Augmentation des émoluments des actes administratifs de 5%		-1'500'000	LR		
Tous	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	Divers	BSM limitée aux sous-rubriques Matières et marchandises / Prestations de service et honoraires / Gros entretien et entretien courant / Entretien biens meubles et immob. incorp. : baisse de 5%	-4'700'000		LR		

Budget 2018 : Amendements de la COFI
Compte des investissements

Variation nette des investissements
 -augmentation/-diminution

-4'822'000

Total Dépenses / Recettes **-4'822'000** **+0**

Dpt / Ctre profit	Libellé crédit d'engagement	Statut	Proposition	CHF		Auteur	page	Remarques
				Variation dépenses	Variation recettes			
DFS				-3'500'000	+0			
SBAT	NHOJ - Nouvel hôtel judiciaire	À solliciter	Suppression du crédit budgétaire relatif au NHOJ	-3'500'000		B. Hurni	129	Suite au refus par le peuple du crédit de CHF 48,5 millions au titre du NHOJ le 24 septembre 2017, le montant de CHF 3,5 millions porté au budget devient sans objet.
DJSC				+0	+0			
DEF				+0	+0			
DDTE				-1'322'000	+0			
SPCH	Crédits routiers	En cours / À solliciter	Diminution des crédits routiers	-1'322'000		LR	237	

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

Frein à l'endettement (CHF)	Budget 2017	Budget 2018
Degré de couverture des revenus déterminants		
Limite maximale	1%	1%
Total des revenus (hors imputations internes)	-2'049'010'891	-2'111'009'598
- Subventions à redistribuer	-182'855'700	-184'158'531
= Revenus déterminants	-1'866'155'191	-1'926'851'067
Résultat total	50'038'028	48'717'908
Résultat total en % des revenus déterminants	2.7%	2.5%
Degré d'autofinancement		
Limite minimale	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	50'784'011	67'544'316
- Résultat total	50'038'028	48'717'908
= Autofinancement	745'983	18'826'408
Total investissements nets	62'951'603	76'893'991
- Investissements générant des flux financiers nets positifs (art. 30 alinéa 6 LFinEC)	0	12'000'000
= Solde utilisé pour la calcul de l'écart statistique	62'951'603	64'893'991
- Ecart statistique 15% (art. 30 alinéa 2 LFinEC)	9'442'740	9'734'099
= Investissements nets déterminants	53'508'863	55'159'892
Autofinancement en % des investissements nets déterminants	1.4%	34.1%

5 décembre 2017

17.148
ad 17.027

Postulat de la commission des finances

Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments

Le Conseil d'État est prié d'étudier la possibilité de joindre la liste exhaustive des taxes et émoluments perçus par les services de l'État lors de la présentation des rapports budgétaires annuels.

Développement

Il n'existe pas à ce jour d'outils simples pour apprécier les taxes et émoluments perçus par les services de l'État.

La création de cette liste et sa publication annuelle lors du rapport budgétaire permettra d'obtenir une transparence nécessaire sur cette parafiscalité, une traçabilité de son évolution et une meilleure comparaison intercantonale.

Signataire : Damien Humbert-Droz, président de la commission

TABLE DES MATIERES

Pages

1.	INTRODUCTION	1
1.1	Entrée en matière : points de vue des groupes et du Conseil d'État	2
2.	CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT	3
3.	CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION	4
3.1.	Procédure et objectifs budgétaires	4
3.2.	Analyse du budget dans le cadre du PFT	4
3.3.	Débat général et avis des groupes	4
4.	EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT	5
5.	AMENDEMENTS	5
5.1.	Amendements dont la commission propose le refus	5
5.2.	Amendements dont la commission propose l'acceptation	9
5.3.	Amendements retirés	13
6.	MOTION ET POSTULAT	12
6.1.	Postulat déposé	12
7.	POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL	12
7.1.	Position des groupes	12
7.2.	Projets de lois et de décrets	15
7.3.	Vote final et conclusion	15
	Décret amendé concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2017	17
	Postulat déposé	22